

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le
27/09/2024 - 12269 - 2020 B 02041 - 889 453 478 - 2J

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Pujet
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

12/06/20

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- approbation de la non-rémunération de **Monsieur JAINAT Abdellah**, Gérant;

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient,

Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée après analyse des comptes de la Société, décide la non- rémunération de son ~~gérant~~, **Monsieur JAINAT Abdellah**, à compter du 21 juillet 2020. *jusqu'au 21 Mars 2021.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

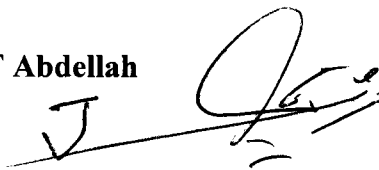
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

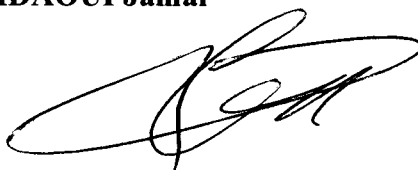
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

- **Monsieur JAINAT Abdellah**



- **Monsieur EL MAHDAOUI Jamal**



SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Pujet
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le 24 Août à 14 heures,

Les associés de la SARL « 2J », au capital de 1 000 EUROS, divisé en 1 000 parts sociales de 1 EURO chacune, dont le siège social est à NICE-06100-01 rue de Pujet, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance qui leur a été remise individuellement en mains propres conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAINAT Abdellah.

Monsieur le Président constate que sont présents :

- Monsieur JAINAT Abdellah, propriétaire de	500 parts,
- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal, propriétaire de	500 parts,
Totalité des parts représentées :	1 000 parts.

Monsieur Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président:

- le projet des résolutions ;
- les lettres de convocation remises en mains propres ;

Le texte des résolutions est proposé à l'approbation de l'assemblée.